

Pour un remboursement rapide et facile de vos lunettes par le RCAM

Savez-vous que pour pouvoir rembourser vos lunettes, le RCAM doit en connaître les **corrections précises et que ces renseignements doivent être attestés par l'opticien/optométriste ou l'ophtalmologiste ?**

Si la dioptrie, le type de vision et le prix de la monture ne sont pas spécifiés sur la facture de vos lunettes, le RCAM ne peut pas calculer le montant à vous rembourser.

Pour éviter tout retard dans le traitement de votre demande de remboursement, demandez à l'opticien/optométriste de compléter le nouveau formulaire pour lunettes (en annexe ou disponible dans toutes les langues, sans aucun mot de passe sur le site de l'AIACE Internationale <https://aiace-europa.eu/fr/tools/rcam-en-ligne/>) afin de le joindre à votre facture de lunettes lorsque vous en demandez le remboursement.

Si vous avez un accès EU Login, vous trouverez toutes les règles précises et les taux de remboursement sur la page « [lunettes personnelles](#) » sur le Portail Pensionnés

Et n'oubliez pas qu'avec votre accès EU Login, vous pouvez aussi gagner du temps en utilisant PMO MOBILE qui vous permet d'éviter de scanner et de sauver vos documents sur votre ordinateur – il vous suffit de prendre directement une photo de vos documents avec votre téléphone portable.



FORMULAIRE LUNETTES À COMPLÉTER PAR L'OPTICIEN ET À JOINDRE À LA FACTURE

NOM DU BÉNÉFICIAIRE :	
PRÉNOM DU BÉNÉFICIAIRE :	
N° DE FACTURE :	
DATE DE DELIVRANCE DES LUNETTES :	

TYPE DE VISION			
UNIFOCAL		MULTIFOCAL	
LOIN	PRES	PROGRESSIVE	DEGRESSIVE

DIOPTRIES de LOIN				
ŒIL	SPHERE	CYLINDRE	AXE	ADD*
ŒIL DROIT				
ŒIL GAUCHE				

*ADD à compléter pour les verres multifocaux (progressifs/dégressifs svp)

DIOPTRIES de PRES				
ŒIL	SPHERE	CYLINDRE	AXE	ADD*
ŒIL DROIT				
ŒIL GAUCHE				

*ADD à compléter pour les verres multifocaux (progressifs/dégressifs svp)

Délais de renouvellement :

Sauf changement de dioptrie au moins égal à 0,50 médicalement constaté, les délais de renouvellement sont fixés à deux ans et à un an pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans. Le délai commence à courir à compter de la date de la dernière acquisition dans la catégorie concernée.

PRIX MONTURE	
PRIX VERRE DROIT	
PRIX VERRE GAUCHE	
PRISME	

DATE :

SIGNATURE ET CACHET DE L'OPTICIEN :

☐ Je joins la facture officielle conforme à la législation nationale

Le remboursement des lunettes est limité à deux paires comprenant la monture et les verres correcteurs quelles que soient leurs caractéristiques :

- soit une paire de lunettes avec verres uni focaux pour vision de près et une paire avec verres uni focaux pour vision de loin;
- soit une paire de lunettes avec verres multifocaux ou progressifs et, le cas échéant, une paire de lunettes pour vision de près ou de loin. Ne sont pas remboursés par le RCAM :

- les lunettes avec verres non correcteurs ;
- les lunettes solaires avec verres non correcteurs ;

- les lunettes destinées au travail sur écran d'ordinateur, pour le personnel en activité. (remboursables selon les règles fixées par le service médical de votre institution/agence)

